

# Résumé des garanties des services de garde en milieu familial

## Police - OPTION 1 (OBLIGATOIRE)

Clause de franchise globale 250\$ sur dommages matériels sauf si stipulé autrement

780.2 Différence dans les garanties

### **RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISES : MAX FORMULAIRES 091.0, 094.9, 090.7, 780.5 & 890.6**

Garantie basée sur la survenance des dommages

Garantie A Dommages matériels, corporels et moraux – Montant par sinistre 10 000 000 \$

Montant global pour le risque produits/après travaux par période d'assurance 10 000 000 \$

Garantie B Préjudice personnel et préjudice imputable à la publicité 10 000 000 \$

Garantie C Frais médicaux 50 000 \$ par pers

Garantie D Responsabilité locative par lieu 2 000 000 \$

Assurés supplémentaires – Employés et « travailleurs bénévoles, Propriétaires de « partie privative, remplaçantes et assistantes » Include

Garantie globale des assurés supplémentaires Include

Abus 10 000 000 \$

Contingente professionnelle Include

Frais de défense en cas d'accusations portées au criminel (assuré acquitté ou accusations retirées) 25 000 \$

### **RESPONSABILITÉ CIVILE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS - RESPONSABILITÉ CIVILE DES ORGANISMES À BUT NON-LUCRATIF FORMULAIRE 350.2** 2 000 000 \$

Rétention : 500\$

Garanties administrateurs et dirigeants - modification formulaire 375.8

**Organismes à but lucratif selon avenant général: formulaire 890.6**

890.6 modification : réclamation antérieure

890.6 **Avenant divers** : Perte du revenu du fait d'interruption de vos activités en raison d'accusations portées au criminel (assuré acquitté ou accusations retirées) 25 000 \$

## Police - OPTION 2 (optionnel)

Clause de franchise globale 300\$ sauf si stipulé autrement

### **BIENS-CONTENU : LATITUDE AFFAIRE 3.0 + SOMMAIRE DES EXTENSIONS DE LA GARANTIE - FORMULAIRES 034.0, 035.7 ET 890.6**

Valeur à neuf

159.2 Refoulement d'égout Franchise de 300 \$ (Conditionnel à la présence d'un clapet de retenue) Inclus

**Extensions de garantie** : formulaire 035.7 et avenant général de programme 890.6

**En sus du montant de la garantie**

Dommages indirects-Sur les lieux Include

Contenu temporairement hors des lieux 250 000 \$ Garantie Globale

### **ASSURANCE DES PERTES D'EXPLOITATION - PERTE RÉELLE SUBIE FORMULAIRES 238.0 ET 233.7** pertes réelles subies

Période d'indemnisation 18 mois

Extension de garantie pour les pertes d'exploitations 3.0 pertes réelles subies

**Extensions de garantie**

233.7 Autorités civiles accès interdits aux lieux 30 jours

### **ASSURANCE BRIS DES ÉQUIPEMENTS - INCLUANT PERTES D'EXPLOITATION FORMULAIRES 168.1**

### **ASSURANCE CONTRE LES DÉTOURNEMENTS, LA DISPARITION ET LA DESTRUCTION - DÉTOURNEMENTS (FORMULE A) FORMULAIRE 110.1**

L'information ci-dessus n'est qu'un résumé des différents montants de garantie applicables au présent contrat. Ceci ne pourra être interprété comme étant une augmentation ou modification des montants de garantie stipulés au Tableau des garanties. Dans le cas de divergences entre le contenu de ce résumé et celui du Tableau des garanties, le contenu du Tableau des garanties prévaudra.